

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 24 juin 2022

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Inscrivez-vous dès à présent via un nouveau service en ligne !

Dans le cadre de la modernisation du ministère de l'Intérieur, il est désormais possible de faire vos démarches via une plate-forme unique et commune à tous nos services (Police nationale, Gendarmerie nationale, Préfecture de police), afin de bénéficier de l'opération tranquillité vacances. Pour éviter les cambriolages, vous pouvez en effet dès à présent vous inscrire via ce service en ligne. Pendant votre absence, des policiers et des gendarmes se chargent de surveiller votre logement. Des patrouilles sont mobilisées aux abords de votre domicile et vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, tentative d'effraction, cambriolage...).

L'opération tranquillité vacances est possible en France métropolitaine et en Outre-mer.

#### Comment bénéficier de l'opération tranquillité vacances ?

- ⇒ En vous munissant de l'un de vos comptes France Connect, rendez-vous sur le service en ligne via le lien suivant :

<https://psl.service-public.fr/mademarche/OperationTranquilliteVacances/demarche>.

Il vous faut ensuite renseigner le code postal de la commune où se situe votre logement, ainsi que les dates correspondantes à votre période d'absence. En fonction du code postal renseigné, votre demande est automatiquement adressée au service de police ou de gendarmerie compétent pour votre lieu de résidence.

Où est située la résidence à surveiller ?

Code postal et commune (Exemple : 92000 NANTERRE)

75008 PARIS 08



La Police nationale effectue l'opération tranquillité vacances pour votre lieu de résidence.

S'agit-il de votre résidence principale ou secondaire ?

- Résidence principale  
 Résidence secondaire

Quelle est votre période d'absence ?



Vous devez déposer votre demande entre 3 et 45 jours avant votre départ. La durée de votre absence doit être inférieure à 3 mois.

Date de départ (JJ/MM/AAAA)

01/07/2022

Date de retour (JJ/MM/AAAA)

29/07/2022

- ⇒ Les onglets suivants vous invitent à renseigner le plus de détails possibles sur l'accès au logement à surveiller, vos coordonnées et les personnes à contacter en cas de besoin. Plus les gendarmes et les policiers auront d'informations, plus la sécurité de votre domicile sera garantie.

1 Votre demande 2 Votre adresse 3  **Votre résidence** 4 Pour vous contacter 5 Vérification et envoi

Sauf indication contraire, toutes les informations demandées sont obligatoires pour traiter votre demande

### Votre résidence

De quel type est votre résidence ?

Appartement  
 Maison  
 Péniche ou bateau

L'un de vos accès est-il contrôlé uniquement par un badge VIGIK® ?

Oui  
 Non

Votre logement est-il équipé d'une alarme ?

Oui  
 Non

Votre logement est-il relié à un dispositif de surveillance ?

Oui  
 Non

1 Votre demande 2 Votre adresse 3 Votre résidence 4  **Pour vous contacter** 5 Vérification et envoi

Sauf indication contraire, toutes les informations demandées sont obligatoires pour traiter votre demande

### Pour vous contacter

En cas de besoin, comment pouvons-nous vous contacter ?

**Numéro de téléphone**

Numéro de téléphone personnel 1 (Par exemple : 0123456789)

**Numéro de téléphone**

Numéro de téléphone personnel 2 (Par exemple : 0123456789) - Facultatif

Adresse email (Exemple nom@example.com)

Avez-vous des personnes de confiance à prévenir en cas de problème constaté ?

Oui  
 Non

< PRÉCÉDENT

REPRENDRE PLUS TARD

SUIVANT >

- ⇒ Enfin, la dernière étape vous permet de bien vérifier toutes les informations renseignées et de les corriger au besoin avant de valider votre démarche en ligne. Attention, pour toute modification d'une demande en cours, vous devrez vous rendre auprès du commissariat ou de la brigade de gendarmerie dont dépend votre résidence. A l'issue de la démarche en ligne, un récépissé de demande d'inscription ainsi qu'un formulaire récapitulatif des données communiquées vous sont transmis par mail.

1 Votre demande 2 Votre adresse 3 Votre résidence 4 Pour vous contacter 5  **Vérification et envoi**

Sauf indication contraire, toutes les informations demandées sont obligatoires pour traiter votre demande

### Récapitulatif et envoi

Votre démarche est bientôt terminée.

Pour le bon déroulement de votre demande, **vérifier bien les informations** que vous avez données. Vous pouvez encore **les corriger** en cliquant sur **les liens « Modifier »**.

**Votre demande**

Vous êtes :  
**GERALDINE LAMPE**, née le **21 septembre 1976** à **Colmar FRANCE**

Vous souhaitez bénéficier d'une opération tranquillité vacances du **01/07/2022 au 29/07/2022** pour votre **résidence principale** située à **75008 PARIS 08**.

[/ Modifier](#)

**Votre adresse**

Adresse de la résidence à surveiller :  
**Place Beauvau**  
**75008 PARIS 08**

[/ Modifier](#)

- ⇒ Vous avez également la possibilité de vous inscrire au dispositif opération tranquillité vacances en vous rendant dans le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dont vous dépendez. Dans ce cas, vous devez présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Un récépissé vous sera remis en main propre.